



Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2024

Le jeudi 7 mars 2024 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du PV du 8 février 2024
4. Communications du bureau et des commissions
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 03-2024 - Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 7 Conseillers excusés et 1 absent. Avec 37 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Assermentation

Par suite de la démission de M. D. Pourplanche, Mme F. Amarantidis est assermentée.

3. Approbation du PV de la séance du 8 février 2024

Une correction est demandée par M. A. Emery. A la page 3, le problème concernant la demande de remboursement de la location de ski concerne l'ASIVenoge¹ et non l'ASICoPe².

Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

4. Communications du bureau et des commissions

Le Président remercie le Vice-Président, M. Joël Peyron, pour son remplacement lors de la présidence de la dernière séance et lors de la visite du Préfet le 22 février. Il remercie également les scrutateurs pour le dépouillement du 4 mars. Il informe que la mise à jour des noms des délégués auprès des associations intercommunales est en cours par le secrétariat communal. Le match aux cartes

¹ Association Scolaire Intercommunale de la Venoge

² Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz



de la Jeunesse aura lieu le 29 mars.

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet informe que la commission continue ses séances pour établir son rapport pour la séance de juin.

M. D. Zimmermann informe que la commission des finances s'est réunie à trois reprises pour le préavis de cette séance. Il rappelle également le rôle de la commission des finances en citant l'art. 72 de notre règlement communal, il cite également un extrait du « guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux » édité par l'Etat de Vaud.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Rollier explique que la commission s'est réunie pour le rapport de ce soir. Elle a également été invitée par la Municipalité à une présentation du projet du Bornalet afin de mener une réflexion sur une possible nouvelle fonction de la salle projetée.

Pour l'AIEE³, M. B. Martin informe qu'un reportage a été diffusé dans l'émission « Couleurs locales », notre station d'épuration étant citée en exemple pour le traitement de ses micropolluants. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 26 mars avec 3 préavis.

Pour le comité culturel du Bornalet, M. J.-M. Gerber rappelle les deux activités actuelles: DimanJeux et des cours de tricot.

5. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- 22 février 2024, visite de la commune par le Préfet pour son contrôle annuel. La soirée s'est terminée avec la commune de Rueyres au restaurant les « Guêpiers d'Europe ».
- Pont de la Venoge, la zone d'installation de chantier a été mise en place. La première phase des travaux va débuter prochainement.

M. A. Emery communique :

- ASICoPe, une salle de science va être équipée pour la rentrée. Le mobilier (tables et chaises) va également devoir être remplacé dans l'ensemble du collège.
- ASIVenoge, pour donner suite à la décision de ne pas rembourser la location de ski. La demandeuse a fait recours au tribunal cantonal dont la décision est attendue. Si la maman gagne, cela changerait considérablement le financement général de l'école pour les activités culturelles et sportives. Les camps de ski pourraient être annulés, même si en parallèle, le canton encourage les communes à promouvoir et financer les projets liés au sport.

³ Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux



- ASPIC⁴, la mise en place des contraintes pour l'hygiène et la sécurité ont un coût ascendant. Le groupement scolaire Bière-Apples va prochainement louer des lignes pour ses élèves.
- 22 et 23 mars : biblioweekend
- 14 avril : tour de Gourmandie, étape déjeuner à Penthaz avec l'aide de la Jeunesse

6. Préavis n° 03-2024 - Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire

M. J.-F. Pollien prend la parole pour informer que M. C. Tronchet, boursier est présent et peut répondre aux questions financières en l'absence de M. S. Durussel excusé pour raisons professionnelles. Il informe également que sont présents : M. Basile Zufferey, architecte et MM. Florent Lançon et Carlos dos Santos, de F-Partenaires SA qui est le bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO).

M. B. Zufferey présente l'étude de son bureau concernant l'aménagement du site de la Léchire (l'état des lieux ainsi que les possibles améliorations). Il explique également ses réflexions ayant conduit au projet du bâtiment présenté dans le préavis.

Afin d'avoir une vision plus claire sur des projets communaux, M. Th. Buttin présente rapidement le projet du Bornalet, tel qu'il sera mis à l'enquête à fin avril. M. J.-F. Pollien précise que la Municipalité tient à garder une garderie à Penthaz et qu'après réflexion le bâtiment du Bornalet ne s'y prêtera plus.

M. C. Tronchet présente et donne des précisions quant à la situation financière de la commune face à ce projet.

M. F. Declercq, pour la commission des finances, explique que ce préavis leur a créé plus de réflexions que les autres sur lesquels la commission a dû rapporter. Le fait de maintenir une garderie à Penthaz sur le site de la Léchire et d'y créer une salle polyvalente sont des points positifs. Il rappelle que le rôle de la commission des finances est de vérifier que l'argent dépensé le soit de manière adéquate, c'est sur ce point qu'au moment d'écrire le rapport la commission a eu des doutes. Elle a craint d'agir dans la précipitation et de ne pas avoir une vision d'ensemble sur les projets. Elle leur a semblé ne pas avoir toutes les cartes en main pour prendre leur décision (projet UAPE voté lors de la précédente séance du conseil, garderie, puis projet du Bornalet à venir). Ces doutes se sont également portés sur le coût du projet. C'est pourquoi, lors de la rédaction du rapport, la commission a proposé de renvoyer le préavis pour approfondissement de l'étude. Suite à la remise du rapport, la commission a rencontré une nouvelle fois la Municipalité qui leur a donné des clarifications, notamment en expliquant que la réflexion a été longue et que la précipitation est due au délai de construction, que le bâtiment de 22 places suffira pour le village et que le coût

⁴ Piscine intercommunale des Chavannes



peut être supporté par la commune. La commission demande donc un vote à bulletin secret afin que chacun puisse donner son avis dans l'urne.

M. S. Heyraud expose les conclusions du rapport de la commission des espaces publics qui a fonctionné en tant que commission adhoc. La commission est consciente qu'une garderie doit être maintenue à Penthaz et elle a été rassurée sur le fait que 22 places sont suffisantes pour les années à venir. Les aménagements extérieurs sont une préoccupation et la commission s'est assurée que la Municipalité traitait la question. La commission aurait aimé avoir en amont de leur rapport des informations sur le projet du Bornalet. L'utilisation de la salle polyvalente pour les sociétés locales est positive. La commission propose donc d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président relit l'art. 59 du règlement du conseil communal et informe que le vote se fera en plusieurs temps : 1^{er} vote, pour ou contre le renvoi pour étude selon la demande de la commission des finances. Si le conseil refuse, un 2^e vote pour ou contre le préavis aura lieu. Il relit également l'art. 110 concernant le vote au bulletin secret.

La discussion ouverte, M. B. Martin remercie les intervenants pour leurs présentations. Il s'inquiète sur l'état des finances communales. Le plafond d'endettement de CHF 13,1 mio a été accepté en début de législature, il demande quel impact aurait un dépassement de CHF 2,2 mio sur celui-ci. M. C. Tronchet explique que le projet du Bornalet est un projet d'investissement qui devrait rapporter (patrimoine financier). Celui-ci ne viendra pas augmenter la dette nette. M. B. Martin s'effraie sur les liquidités qui vont devoir être engagées avant que de l'argent ne rentre. Il se souvient qu'en début de législature, la commune était aux environs de 200% du niveau d'endettement prévu. M. C. Tronchet informe que la commune n'a pas la même capacité à s'endetter qu'un ménage privé. Les établissements financiers sont moins frileux à prêter. De plus, il informe que notre niveau d'endettement a fortement chuté et s'élève à ce jour à CHF 3,2 mio, très loin de ce qui avait été prévu en début de législature. Il précise également que les préavis demandent systématiquement une autorisation d'endettement au Conseil, mais celle-ci n'est pas toujours utilisée. M. B. Martin rappelle que le Conseil va s'engager à donner son autorisation à la Municipalité à investir et si, dans quelques années, les finances vont moins bien, c'est bien le Conseil qui en sera tenu pour responsable.

M. J.-J. Paltenghi est heureux de maintenir la garderie et de la déplacer à la Léchire, il s'inquiète du montant de l'investissement et se demande si la salle de rythmique est vraiment utile et si un loyer pourrait être demandé à l'ASIVenoge. Il ne trouve pas de projection des charges post-Bornalet, post-garderie et demande s'il y aura un impact sur le taux d'imposition. M. J.-F. Pollien assure que la Municipalité n'a pas l'intention, et que c'est même une priorité, de toucher au taux d'imposition. Les investissements prévus sont calculés avec le taux d'imposition actuel. M. A. Emery informe que l'ASIVenoge paiera un loyer pour l'utilisation de la salle de rythmique. M. C. Tronchet explique également qu'une nouvelle péréquation sera mise en place au 01.01.2025 et représentera CHF 170'000.- de charges en moins par rapport à la situation actuelle.



M. D. Zimmermann se demande si la salle de rythmique sera vraiment utilisée par les écoles alors que la salle de gym existe déjà. M. A. Emery explique que les salles de gym sont surbookées et le besoin existe. De plus, des sociétés diverses sont à la recherche de salle. M. Th. Buttin explique que la salle nommée « rythmique » sera utilisée en priorité par les sociétés locales. M. D.

Zimmermann se demande ce que va devenir le projet de la salle de 250m² prévue au Bornalet. M. Th. Buttin répond que rien n'est décidé, la commission des espaces publics a été mandatée pour une réflexion. Il informe qu'il est prévu au minimum CHF 40'000.- de revenu pour ce bâtiment et si la salle était transformée pour de la location, le rendement pourrait s'élever à CHF 90'000.-.

Mme L. Estoppey demande des explications concernant le mobilier prévu. M. Th. Buttin explique qu'il s'agit uniquement pour la salle (vaisselle, tables, chaises...), rien pour la garderie (AJERCO⁵). Il précise également que le budget a été prévu selon les normes SIA +20%, et qu'il espère être en dessous de ces montants.

Elle se questionne également sur le futur des projets votés concernant le terrain de foot. M. A. Emery répond que l'investissement pour les luminaires et l'arrosage automatique sera effectué mais le terrain d'entraînement abandonné et consacré à un espace public.

M. J.-J. Paltenghi relève que la salle prévue au Bornalet n'a plus lieu d'être et qu'elle pourrait être transformée en appartements. M. J.-F. Pollien va dans son sens et explique que la Municipalité a bien conscience que la création d'une salle du Bornalet n'a plus d'utilité et que des idées sont en train de germer. Il explique également que le projet du Bornalet va être mis à l'enquête en avril avec la salle, mais qu'il est toujours possible de déposer une ou des enquêtes complémentaires plus tardivement une fois le futur de la salle décidé.

M. François Bommottet souligne qu'il aurait apprécié recevoir pour l'ensemble des projets de la législature, les recettes et charges, sous la forme d'un graphique afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des dépenses.

Mme C. Marti désire savoir ce qu'il adviendrait de la garderie si le projet était refusé. M. J.-F. Pollien admet n'avoir aucun plan B. Elle souligne le fait que s'il n'y a plus de projet, les dérogations obtenues par l'Etat pourraient tomber. M. J.-F. Pollien informe qu'à la suite de discussions, l'AJERCO garantit la reprise des 14 enfants actuellement inscrits à la garderie ainsi que des collaborateurs.

M. Ch. Muster se demande s'il y a une garantie que l'AJERCO paiera pendant les 30 ans ou peut décider qu'elle n'a plus besoin des locaux et quitter les lieux. M. A. Emery explique qu'à ce jour il y a des enfants en attente de place, et qu'il risque même d'y avoir une obligation de construire des lieux d'accueil pour les communes. Il n'a donc pas d'inquiétude à ce sujet.

M. Y. Hängärtner demande si une extension de la garderie a été prévue pour les années à venir, et il se pose la question de savoir si un projet d'extension des accès à la Léchire ne va pas être nécessaire à l'avenir. M. J.-F. Pollien explique que l'étude amène des pistes de réflexion mais qu'il n'y a rien de prévu dans un proche avenir. Il rappelle que la route ne peut être touchée.

⁵ Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay



A la suite d'une question de M. J.-J. Paltenghi, M. J.-F. Pollien répond que cette 2^e étude du site de la Léchire a coûté CHF 15'000.- mais qu'elle leur ouvre des perspectives pour le futur.

M. J.-M. Gerber relève que les parkings sont indispensables sur le site. Après une remarque de M. J.-M. Gerber, M. Th. Buttin explique qu'il n'est pas possible de dépasser un budget voté par le Conseil. M. J.-M. Gerber rappelle que dès la construction de la Grande salle, il a été vite constaté qu'il manquait un sous-sol. Il pense qu'il faut oser investir, même si cela a un certain coût. La demande des sociétés locales existe. Il revient sur le terme « salle de rythmique » qu'il ne comprend pas. M. B. Zufferey répond que la salle a été conçue selon les normes de l'Etat de Vaud afin de pouvoir être utilisée par les écoliers (1P et 2P) mais elle sera équipée pour une activité sportive (vestiaires, douches) pour sociétés. M. J.-M. Gerber s'interroge si la commission des finances a modifié ses conclusions.

M. C. Bra relève que les écoliers sont déplacés sur d'autres sites pour la rythmique, et que la salle sera donc utile. Par contre, elle s'inquiète pour le parking. M. B. Zufferey explique que l'idée n'est pas de diminuer les places de parc, mais de réorganiser l'espace afin que les piétons et véhicules puissent se croiser sans danger. Pour rappel, il y a actuellement un skate-park et des paniers de basket sur le parking.

M. P. Harnisch relève qu'on parle de créer une salle polyvalente sans avoir fait une étude sur les besoins. Il aimerait savoir quelles seraient les conséquences si la décision d'un report est approuvée. M. A. Emery répète que chaque mois des demandes de salle sont reçues à la Municipalité. M. J.-F. Pollien explique que si la construction ne se fait pas, les discussions avec l'AJERCO risque d'être compliquée. Certains membres du comité actuel de la garderie sont en perte de motivation et l'association risque de ne pas perdurer. La Municipalité ayant mûri sa réflexion M. J.-F. Pollien ne voit pas quel autre projet pourrait être proposé.

M. S. Rollier se demande si une boucle sur la route ne pourrait pas être créée. M. B. Zufferey a donné des pistes, mais c'est un ingénieur en mobilité qui pourrait répondre.

A une demande de M. Ch. Emery, M. D. Zimmermann explique que chacun doit se faire son idée et que les conclusions du rapport de la commission des finances restent inchangées.

M. L. Scarpellino se demande s'il faut vraiment voter le report ou si on peut passer directement à l'acceptation ou non du préavis. M. Ch. Emery explique que la procédure exige de voter les conclusions du rapport.

M. D. Zimmermann et plus de 5 conseillers demandent le vote à bulletin secret. La question est : approuvez-vous la demande de renvoi pour étude de la commission des finances ?

Bulletins délivrés : 37 Bulletins rentrés : 37

Bulletins blancs : 1

Oui : 9

Non : 27



Le renvoi pour étude est rejeté.

Plus de 6 conseillers demandent le vote à bulletin secret. La question est :
approuvez-vous le préavis municipal n° 03-2024 - Crédit d'investissement pour
la construction d'un bâtiment à la Léchire ?

Bulletins délivrés : 37 Bulletins rentrés : 37

Bulletins blancs : 7

Oui : 23

Non : 7

Le préavis no 03-2024 est approuvé avec 23 voix pour, 7 contre et 7 votes
blancs.

7. Divers et propositions individuelles

M. J.-M. Gerber remercie la Municipalité pour le temps qu'elle consacre à envoyer
des petites cartes de remerciements ou de félicitations aux sociétés locales lors
de l'organisation de manifestation. Celles-ci sont grandement appréciées.

M. J.-F. Pollien remercie l'assemblée pour la séance et rappelle que le prochain
conseil aura lieu le mercredi 19 juin à 20h00.

M. Ch. Emery remercie particulièrement la commission des finances pour les
débatS qu'elle a engendrés et clôt la séance à 22h35.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire